



JOURNEE D'ACTION DU 13 DECEMBRE

Appel interprofessionnel à 24 heures de grève pour les uns ?

Appel à la mobilisation avec des rassemblements pour les autres ?

Une réunion des Confédérations Syndicales a eu lieu comme convenu le vendredi 18 novembre au siège de la CGT. Les syndicats CFE-CGC et CFTC étaient absents.

5 syndicats ont décidé d'un appel commun le 13 décembre pour « un temps fort de mobilisations interprofessionnelles notamment avec des rassemblements ».

FO n'est pas signataire de cette déclaration commune, et nous maintenons notre position cohérente et constante sur les actions à mener et surtout comment les mener.

En effet, pour obtenir l'abandon des plans d'austérité et contrer toute nouvelle annonce, **FO a proposé une action commune aux Organisations Syndicales pour un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.**

Cette modalité n'a pas été retenue par les autres organisations syndicales.

C'est quoi un appel interprofessionnel à 24 heures de grève ?

Dans le cadre d'un appel interprofessionnel à 24 heures de grève annoncé par des Confédérations Syndicales, ce préavis national vaudrait pour l'ensemble des salariés de toutes les branches, tous secteur public ou privé, en clair, tous les salariés de France ; Ceux-ci sont couverts juridiquement par ce préavis national, même s'il n'y a pas d'organisation syndicale dans leur entreprise.

Pour FO il s'agit :

- * de marquer le désaccord de l'ensemble des salariés, avec les mesures d'austérité qui impactent sans cesse leur pouvoir d'achat.

- * de créer un vrai rapport de force avec un cadre de revendications cohérent (salaires - arrêt des mesures impliquant la perte de pouvoir d'achat)

- * de ne pas réitérer l'expérience de la réforme des retraites, ou les même syndicats appelaient à des mobilisations. Seul FO, demandait un appel interprofessionnel à 24 heures de grève.

Pour FO il ne s'agit pas d'accompagner, de combiner, d'arrondir, de repenser, les mesures d'austérité, la finalité est connue de nous tous...

C'est quoi un appel à la mobilisation avec des rassemblements ?

Dans le cadre d'un appel à mobilisation avec rassemblements, dans chaque entreprise la ou les organisations syndicales (quand il y en a) font ce qu'elles veulent en terme de dépôt de préavis de grève.

En l'absence d'organisation syndicale, (ce qui est majoritairement le cas dans les PME/PMI) les salariés de celles-ci ne peuvent pas exercer le droit de grève, bien que nous sommes tous concernés.

Alors, appel à mobilisation avec rassemblements ou appel interprofessionnel à 24 heures de grève ?

Pour FO, vous l'aurez compris, dans un intérêt d'efficacité, c'est sans ambiguïté.

Pour FO, contrer les plans d'austérité du gouvernement nécessite une action d'envergure des organisations syndicales dans un cadre cohérent de revendications.

**FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53**

**CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY,
17° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX**